



FRAIS DE DINEUR

Une facture des frais de dineur vous a été remise la semaine dernière. Celle-ci est payable en deux versements, soit le 12 novembre 2021 et le 1er février 2022.

Veuillez faire parvenir un chèque par édifice avec le coupon ou payer par internet avec le numéro de référence inscrit sur la facture de votre enfant.

Pour les enfants dinant occasionnellement à l'école, vous devez payer 4 \$ la journée même au secrétariat.

LE BONHEUR C'EST DE DÉCOUVRIR ET D'APPRENDRE

OCTOBRE

Dates importantes :

- 01- Randonnée sportive à l'école
- 08 - Journée pédagogique
- 11 - Journée de congé
- 22- Journée on porte un chapeau
- 29 - Journée d'Halloween à l'école



MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- Dominique Lemaire - Président
- Amélie Trudel
- Karine Cournoyer
- Maxime Phaneuf
- Marylène L. Beauvais
- Amélie Poirier
- Martine Choquette
- Marie-France Viens
- Catherine Brault
- Mélissa Déry
- Benoit Brosseau
- Chantal Lanoue

CARTES À ÉCHANGER

Les cartes à échanger et collectionner de type Pokémon, hockey ou autres sont interdites à l'école. Nous devons régler énormément de conflits en lien avec ces cartes, rien de positif n'arrive aux élèves à l'école avec ce matériel.



MESURES SANITAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Les élèves de maternelle devront maintenant porter le masque dans l'autobus. Les enseignantes remettront les masques dans un sac aux élèves. De plus, le masque devra être porté en éducation physique pour tous les élèves s'ils sont à moins de deux mètres l'un de l'autre. Ainsi, il est recommandé de faire nos cours d'éducation physique à l'extérieur lorsque la température le permet.

ADMINISTRATION DE TESTS RAPIDES POUR LE DÉPISTAGE DE LA COVID-19

Notre école mettra aussi en place les tests de dépistage rapide de la Covid-19 dans les prochaines semaines. Vous recevrez bientôt de l'information supplémentaire sur le sujet, mais nous tenons à préciser certains éléments immédiatement. Tout d'abord, si votre enfant a des symptômes Covid, merci de ne pas l'envoyer à l'école et d'aller le faire tester. Le but des tests rapides n'est pas de remplacer les tests dans les centres de dépistage mais bel et bien d'éviter des éclosions si un élève développe des symptômes pendant la journée. Ensuite, il y aura des autorisations parentales à remplir. Si vous n'êtes pas à l'aise avec le fait qu'un membre du personnel scolaire fasse le dépistage de votre enfant, vous pourrez simplement venir chercher votre enfant pour aller le faire dépister au centre le plus proche. Nous vous enverrons la documentation complète dans les prochains jours, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions après avoir consulté les procédures.

PROJET DE COENSEIGNEMENT EN 5E ANNÉE

Nous mettons en place cette année un projet pilote de coenseignement chez nos deux groupes de 5e année. En résumé, nos deux titulaires Madame Anik Legault et Monsieur Jean-Philippe Beaudry ont mélangé leurs groupes afin de maximiser les méthodes d'enseignement et la différenciation pédagogique. Par exemple, une leçon pourrait être enseignée aux élèves des deux groupes avant de séparer les jeunes dans différents locaux afin de mieux appliquer la différenciation pédagogique.

Monsieur Jacob Coulombe (enseignant en compléments de tâches) et Madame Marie-Josée Barbeau (orthopédagogue) sont aussi impliqués dans le projet. C'est une façon de faire que nos deux enseignants utilisaient dans le passé dans certains contextes, et que nous désirons étendre à plus de situations pédagogiques cette année.

CIRCULATION RUE BEAUREGARD ET RUE COURTEMANCHE

Merci de laisser la rue Beauregard aux autobus et de déposer les enfants sur la rue Courtemanche. La sécurité de nos élèves est prioritaire, et c'est pourquoi nous tenons à appliquer cette règle au pied de la lettre.

ATTENTION AU
SYNDROME DE LA PORTE

Il entraîne un **DANGER** pour la sécurité et même la vie des enfants.

QU'EST-CE-QUE C'EST?

La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte de l'école, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

SYMPTÔMES

Arrêt en zone interdite • Entrave à la circulation et au débarcadère des autobus scolaires • Stationnement en double.

TRAITEMENT

Respect de la signalisation et des règles du Code de la sécurité routière (CSR).
Posologie : au quotidien.

Prudence S.V.P.

Comportements à adopter :

- RESPECT DU TRANSPORT SCOLAIRE**
200\$ + FRAIS + 9 POINTS
- RESPECT DES BRIGADIERS SCOLAIRES**
200\$ + FRAIS + 4 POINTS
- STATIONNEMENT OU IMMOBILISATION DANS UN ENDROIT SÉCURITAIRE**
30\$ + FRAIS
- RESPECT DES LIMITES DE VITESSE**
AMENDES DOUBLÉES

MAXIMUM 30